

CODE DE CONDUITE





Immenhausen, 10/2022

Le **groupe sera** est un groupe d'entreprises familial indépendant dont le siège social se trouve à Immenhausen près de Kassel/Allemagne. **sera** est synonyme d'innovation, de fiabilité et de flexibilité et fait partie, depuis sa création en 1945, des entreprises allemandes leaders dans le monde entier dans le domaine du dosage et des technologies de l'hydrogène. **sera** propose des solutions d'applications efficaces et parfaitement adaptées aux besoins des clients, là où le dosage, le transport et la compression précis de liquides et de gaz sont essentiels.

Avec plus de 250 employés en Allemagne et dans les filiales de Grande-Bretagne (**sera Technology UK Ltd.**), d'Afrique du Sud (**sera Technology SA (PTY) Ltd.**), d'Espagne (**sera Tecnología Iberia S.L.**), d'Autriche (**sera Technology Austria GmbH**) et de Suisse (**sera Technology Swiss GmbH**) ainsi que le renfort de plus de 30 partenaires, qui représentent **sera** dans plus de 80 pays, **sera** garantit une assistance, un conseil et un service optimal sur place dans le monde entier.

Le *code de conduite* est le code standardisé et applicable dans le monde entier qui guide et contrôle les valeurs, les principes de base et la conduite des employés de l'entreprise **sera** ou de ses filiales.

En tant que société de technologie environnementale et entreprise familiale, nous avons une responsabilité sociale envers nos clients, nos partenaires commerciaux, nos employés, la société et l'environnement. En tant que société opérant à l'échelle mondiale, nous devons nous conformer à diverses conditions réglementaires, sociales, culturelles et politiques dans notre pays et à l'étranger.

Cela implique que **sera** et ses employés s'engagent à agir légalement et conformément aux valeurs éthiques à tout moment et dans toutes les situations. La direction générale a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ce code. L'objectif de ce *code de conduite* est de fournir aux employés une orientation pour agir de manière responsable face aux défis juridiques, culturels et éthiques dans leur travail quotidien. En même temps, le *code de conduite* doit garantir que tous les employés adhèrent aux lois et aux normes ainsi qu'aux principes et valeurs éthiques.

Nous avons veillé à ce que chaque employé ainsi que nos partenaires commerciaux puissent accéder au *Code de conduite sera* sur notre page web. Il fait partie intégrante des programmes d'intégration et des formations de nos employés. En outre, nous veillons à ce qu'il soit respecté et mis en œuvre pratiquement au sein de l'entreprise. Les infractions au *code de conduite* ne seront pas tolérées et entraîneront des conséquences liées au droit du travail et à l'emploi, en fonction de la gravité de l'infraction.

Carsten Rahier
Managing Partner **sera Group**
Chairman of the Executive Board

Contenu

04

Champ d'application et principes

Lois et directives

Une coopération respectueuse

06

Protection des données

Sécurité au travail et protection de la santé
et de l'environnement

Droits de l'homme, normes de travail et
normes sociales

Comportement envers les clients, les
fournisseurs et les concurrents

08

Une concurrence loyale

Conflit d'intérêts

Relations publiques et politique

Autres types de cadeaux et de
dons (conformité)

Responsabilité sociale

Champ d'application et principes

Ce *code de conduite* s'applique dans le monde entier à tous les employés de **sera** et est conforme aux principes directeurs de notre entreprise. Nous nous efforçons de faire en sorte que nos propres employés agissent de manière responsable conformément aux principes

de base susmentionnés, mais aussi les fournisseurs et les partenaires commerciaux, ainsi que leurs employés. Si, dans le cadre de nos relations commerciales, des réglementations contradictoires entrent en jeu, nous nous efforçons d'agir d'un commun accord.

Lois et directives

Le respect de toutes les lois et directives applicables (y compris les directives internes) constitue la base indispensable de toutes les actions de **sera**. Le présent *code de conduite* ne représente que les principes de base d'un comportement responsable de nos collaborateurs. Tous les collaborateurs sont tenus de s'informer sur les règlements et les directives internes applicables à leur domaine de responsabilité au sein de l'entreprise et, le cas échéant, d'obtenir des informations supplémentaires, par exemple en cas de

doute juridique. Dans le même temps, **sera** fera tout ce qui est nécessaire pour informer les employés sur les réglementations qui leur sont applicables et pour les instruire sur la manière de les respecter. Les cadres supérieurs veillent en particulier à ce que le *code de conduite* soit appliqué dans les domaines dont ils ont la charge. Notre objectif premier est de satisfaire aux exigences du *code de conduite* et d'évoluer dans ce cadre d'action prédéfini et en constante évolution.

Une coopération respectueuse

Le succès de notre entreprise dépend en grande partie de nos employés. Nous respectons la dignité et la personnalité de chaque employé et considérons qu'il est de notre devoir d'être un employeur juste et équitable. Notre interaction les uns avec les autres est caractérisée par le respect mutuel, l'esprit d'équipe et la franchise. Les principes directeurs de **sera** (...être **sera, solide, efficace, responsable, added value oriented**) jouent ici un rôle important.

Les cadres supérieurs assument leur fonction de modèle et sont des interlocuteurs et des coachs compétents, principalement dans les situations de conflit. De même, nous encourageons l'égalité des chances et la diversité en tant que condition préalable à la réussite entrepreneuriale. Nous encourageons les collaborateurs aux talents exceptionnels et soutenons l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous ne tolérons pas les insultes personnelles, les ragots malveillants ou le harcèlement sexuel.





Protection des données

sera s'engage expressément à protéger les données personnelles et à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de protection des données. En particulier, les données qui concernent ou peuvent concerner des personnes ne peuvent être collectées, utilisées et traitées que conformément aux principes de légalité, de transparence, de proportionnalité et de données économiques. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent ces

principes de la même manière, qu'ils protègent les données et informations de **sera** et qu'ils ne les transmettent pas à des tiers non autorisés. **sera** ne respecte pas seulement la personnalité de ses collaborateurs, mais protège également leurs données personnelles. Nous veillons donc à ce que les dispositions relatives à la protection des données soient respectées et exigeons la même chose de nos collaborateurs.

Sécurité au travail et protection de la santé et de l'environnement

Nous assurons la santé et la sécurité des employés sur le lieu de travail et fournissons un environnement de travail axé sur la santé. Dans le même temps, nous travaillons en permanence à l'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail. Tous les employés de **sera** sont responsables de la protection des êtres humains et de l'environnement dans leur milieu de travail. **sera** crée une valeur ajoutée pour l'homme et la nature. Pour ce faire, ils respectent toutes les lois et réglementations en vigueur. En tant qu'entreprise de technologie environnementale, **sera** dispose d'une large gam-

me de produits qui offre dans le monde entier les solutions adéquates pour de nombreux domaines d'application, tels que le traitement de l'eau et des eaux usées, la désinfection ou le dosage et la distribution précis et économes en ressources de produits chimiques et de liquides. Dans leur interface avec les produits et les processus, les employés doivent veiller à l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources et s'efforcer de respecter au mieux l'environnement. Les cadres supérieurs instruisent et soutiennent les employés dans l'accomplissement de leurs tâches.

Droits de l'homme, normes de travail et normes sociales

En tant qu'entreprise active dans le monde entier, **sera** respecte en particulier les principes de la Charte internationale des droits de l'homme, les dix principes du Pacte mondial de l'ONU et les normes sociales et de travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). **sera** ne tolère aucun désavantage ni aucune discrimination fondée sur l'âge, l'origine ethnique, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'origine nationale, la religion, le handicap ou les caractéristiques et préférences personnelles. Nous rejetons strictement

toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Le droit à une rémunération adéquate pour tous les employés est reconnu. La rémunération et les avantages en nature doivent au moins être conformes aux lois nationales et locales applicables ou au niveau de base des secteurs économiques nationaux, des industries et des régions comparables.

Comportement envers les clients, les fournisseurs et les concurrents

Nous offrons à nos clients un large éventail de produits et de services dans le domaine des technologies de dosage et de compression. Notre objectif est d'être le fournisseur de solutions de dosage et de transport de fluides le plus orienté vers le client. Notre priorité absolue est de satisfaire les besoins de nos clients par des solutions innovantes et efficaces. Nous y parvenons en contrôlant en permanence notre portefeuille de services et en nous adaptant de manière prévoyante aux nouvelles demandes du marché. Nous garantissons en outre que tous nos clients sont traités de manière équitable et digne de confiance. Les fournisseurs

ne doivent être sélectionnés que sur la base de critères objectifs. La coopération avec eux est basée sur la confiance et l'honnêteté. Lors de l'attribution de contrats, il est attendu qu'un contrôle équitable et impartial de toutes les offres ait été effectué. Tout traitement préférentiel ou obstruction des fournisseurs pour des raisons personnelles ou subjectives est inacceptable pour nous. Les lois actuelles sur la concurrence protègent une concurrence libre, non faussée et loyale, qui incite à l'innovation et à la qualité des produits, ce qui est bénéfique pour tous.

Une concurrence loyale

Nous respectons les lois qui protègent et encouragent la concurrence. Cela s'applique aux interdictions d'avantages déloyaux (corruption) et d'accords déloyaux (cartels). Les réglementations anti-corruption en vigueur doivent toujours être respectées. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. En principe, aucun cadeau, paiement, invitation ou service ne peut être offert, promis ou accordé pour obtenir un avantage déloyal. Cela est interdit si le bénéficiaire de l'avantage influence de manière inappropriée une relation d'affaires ou si, en raison de la valeur ou

de la nature de l'avantage, il existe un risque de compromettre l'indépendance professionnelle du partenaire commercial. En tant que concurrents, nous misons sur la performance, l'orientation client et la qualité des produits. Les collaborateurs de **sera** respectent les règles du fair-play. C'est pourquoi la fixation des prix et des conditions avec les concurrents est interdite, ainsi que toute autre pratique anticoncurrentielle, y compris les arrangements avec les concurrents servant à la répartition des marchés et des clients. Nous attendons la même chose de nos concurrents.

Conflit d'intérêts

Les décisions liées à l'entreprise doivent être objectivement justifiées et doivent être orientées vers le bien de l'entreprise. En aucun cas, les décisions ne peuvent être prises sur la base d'intérêts privés, afin d'obtenir des avantages personnels. Si des éléments indiquent qu'il peut y avoir un conflit d'intérêts, c'est-à-dire

que des intérêts personnels entrent en conflit avec les intérêts de l'entreprise (conflit de loyauté), ce conflit d'intérêts doit être divulgué avant la conclusion du contrat - nous attendons également cela de nos partenaires commerciaux. Même l'apparence d'un tel conflit d'intérêts doit être évitée.

Relations publiques et politique

Toutes les notifications de **sera** doivent être complètes, correctes sur le plan des faits et compréhensibles et doivent être émises rapidement. Ceci s'applique aux rapports au sein du **groupe sera** ainsi qu'aux collaborateurs qui doivent faire des rapports à des tiers (par ex. auditeurs, autorités et presse). Seules les personnes autorisées sont habilitées à transmettre des informations concernant **sera** ou ses filiales au public, aux médias ou à d'autres tiers.

En matière de politique, nous adoptons une position neutre à l'égard des partis politiques et ne faisons aucun don aux partis politiques, ainsi qu'aux organisations ou fondations qui sont en relation étroite avec les partis politiques. Cependant, nous accueillons favorablement l'engagement civique, démocratique et social de notre personnel en tant que simples citoyens.

Autres types de cadeaux et de dons (conformité)

En principe, **sera** rejette la corruption dans ses transactions commerciales nationales et internationales. Dans le cadre de nos activités, il est interdit de promettre ou de concéder des avantages personnels aux organes et aux employés d'autres organisations ainsi qu'aux membres de la direction en échange d'un traitement préférentiel. Les employés de **sera** sont également non corruptibles et, par conséquent, ne doivent pas accepter de cadeaux (autres que les cadeaux promotionnels habituels), d'invitations qui dépassent la convention habituelle (par exemple des voyages de vacances ou des activités de loisirs) ou d'autres avantages directs. Les contributions ne sont autorisées que dans le cadre des mesures habituelles de fidélisation de la clientèle. Il convient d'accorder une attention particulière au caractère approprié du contexte.

Responsabilité sociale

Assumer une responsabilité sociale et sociétale est un facteur important du succès entrepreneurial durable chez **sera**, car nous accomplissons une tâche structurellement et économiquement importante à travers nos produits, nos services et notre rôle d'employeur. Nous nous efforçons de promouvoir en premier lieu le développement sociétal et social au niveau régional et local. Cela se fait, par exemple, en offrant des postes de formation et d'étude au-delà de nos propres besoins, ainsi qu'en promouvant l'éducation, le sport, les sciences, les programmes de service social, les arts et la culture. Les dons ayant pour objectif de générer des bénéfices commerciaux sont interdits.

